



Souppes-sur-Loing

VOTRE RENDEZ-VOUS :

Date :

Heure :

Dépôt des dossiers uniquement

sur RENDEZ-VOUS

<https://souppes.rdv.lamairie.fr/>

Tout retard entrainera l'annulation du rendez-vous
Tout dossier incomplet sera refusé

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE POUR UN MAJEUR

Le demandeur doit **OBLIGATOIREMENT** être présent



TOUS LES DOCUMENTS ORIGINAUX DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS DE LEURS PHOTOCOPIES (pour chaque dossier)



Pré-demande à remplir en ligne sur www.passeport.ants.gouv.fr
et à imprimer pour le rendez-vous

1 photo d'identité non découpé en couleur, **de moins de 6 mois**. La hauteur du visage doit être comprise entre 3,2 et 3,6 cm (cheveux inclus), tête nue et de face, sur fond clair, neutre et uni mais pas blanc, sans lunettes et sans sourire. La photo doit être réalisée par un professionnel ou une cabine photomaton agréée par le ministère de l'intérieur.



Timbre fiscal de 86€ (à acheter dans un bureau de tabac, au trésor public ou en ligne lors de la pré-demande)

Carte d'identité + PHOTOCOPIE RECTO-VERSO

Justificatif de domicile datant de moins d'1 an (EDF, Téléphone, quittance de loyer (non manuscrite), taxe d'habitation, foncière...) + **PHOTOCOPIE**

Si hébergé : Attestation de l'hébergeant, justificatif de domicile à son nom et copie de sa pièce d'identité

Précédent passeport à restituer+ **PHOTOCOPIE de la page avec photo**

Pour les femmes mariées : livret de famille **AVEC PHOTOCOPIE de la page du mariage (copie de la page du décès du conjoint si veuve)**

CAS PARTICULIERS

Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois

Français nés en France : demander à la Mairie du lieu de naissance

Français nés à l'étranger : écrire au Ministère des Affaires Etrangères

Service central de l'Etat Civil - 44941 NANTES Cedex 09

Ou par internet : www.diplomatie.gouv.fr/fr

Connaitre les dates et lieux de naissances de vos parents : **Nom de naissance + tous les prénoms**

Dans le cas d'une 1^{ère} demande suite à une naturalisation, fournir une preuve de la Nationalité française (certificat de nationalité française, décret de naturalisation) + **PHOTOCOPIE**

Dans le cas où une femme souhaite garder son nom d'épouse, fournir le jugement de divorce original + PHOTOCOPIE (ou autorisation et copie CNI de l'ex-époux)

Déclaration de perte (établie sur place) ou de vol (établie par les services de police)